



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 9 décembre 2024

69 élus présents (104 en exercice, 17 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**DMC : CONCESSION DE TRAVAUX PUBLICS AFFECTANT LA STRUCTURE
CENTRÉE SUR LA PRATIQUE DE L'ESCALADE : COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ
DE CITIVIA SPL POUR L'EXERCICE 2023 (533/8.4/2560C)**

Par délibération en date du 11 décembre 2017, m2A a confié à CITIVIA SPL par voie de concession de travaux publics et constitution de droits réels, les missions de construction, d'entretien et de maintenance, ainsi que d'exploitation d'une structure de loisirs centrée sur la pratique de l'escalade sur le site DMC. Cette concession a été conclue le 27 février 2018 pour une durée de 25 ans et a fait l'objet d'un avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2044, le 08 mars 2021. Deux autres avenants ont suivi, le 02 mai 2022 et 10 février 2023 pour intégrer à la concession respectivement une extension de l'établissement sur une partie du 57 couvert et les équipements d'escalades.

CITIVIA SPL a établi son compte-rendu d'activités pour l'exercice 2022 sur ces bases et conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, ces documents sont soumis à l'examen du Conseil d'Agglomération.

L'année 2023, outre la poursuite de l'exploitation, a été essentiellement consacrée à la réalisation du projet d'extension dont les travaux, qui ont consisté en la réhabilitation de la moitié du bâtiment 57 couvert et en l'installation des structures d'escalades artificielles, se sont déroulés de mai à novembre 2023. Ce nouvel espace dédié aux blocs permet à la salle de disposer d'une offre complète avec une attractivité accrue pour tout public, des débutants aux plus expérimentés. Des subventions du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et de la Région au titre de son programme en faveur des friches et des verrues paysagères ont été octroyées en 2023 pour cette extension, représentant plus de 47% du coût total des travaux.

Pour cette extension, un emprunt de 900K€, garanti par m2A à hauteur de 50%, a été contracté cette même année. Enfin, il est à noter que la salle haute a été labellisée « architecture contemporaine remarquable » en juillet 2023, ce qui permet de donner à la salle et au site DMC une visibilité supplémentaire.

Cependant, si l'ouverture de l'extension a sans doute contribué à la hausse de fréquentation constatée, cette dernière reste pour l'heure trop modeste pour améliorer significativement la situation financière de l'exploitant. Ainsi, un report de paiement du loyer et des charges de l'année 2024 sur les années 2026 à 2030 a été consenti et est inscrit au bilan de l'opération.

La reconfiguration complète des espaces publics, l'arrivée de nouvelles activités sur le site, permettront aussi de rompre avec le relatif isolement de l'établissement et de réunir ainsi toutes les conditions favorables au développement de la structure.

Le compte de résultat de l'opération tel qu'il est établi par CITIVIA SPL au 31 décembre 2023, est équilibré à plus de 5,6 M€. La participation financière de m2A à cette opération reste constante à 78 K€ HT (participation déjà versée) concernant l'équipement en réseaux du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte, par son vote, du compte-rendu d'activités 2023 de CITIVIA SPL relatif à concession de travaux publics constitutive de droits réels portant sur la construction et l'exploitation d'une structure de loisirs centrée sur la pratique de l'escalade.

PJ :

- Annexe 1 : Compte-rendu annuel à la collectivité 2023
- Annexe 2 : Synthèse du bilan prévisionnel au 31.12.2023

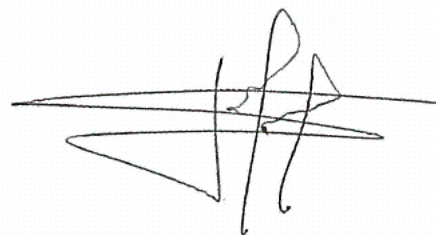
Le Conseil d'agglomération prend acte, par son vote, à l'unanimité des suffrages exprimés, du compte-rendu d'activités 2023 de CITIVIA SPL relatif à concession de travaux publics constitutive de droits réels portant sur la construction et l'exploitation d'une structure de loisirs centrée sur la pratique de l'escalade.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN

**CONCESSION DE TRAVAUX
REALISATION SUR LE SITE DMC D'UNE STRUCTURE DE LOISIRS
CENTRÉE SUR LA PRATIQUE DE L'ESCALADE**

COMPTE-RENDU A MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

2023

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE	3
A.	DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION	3
B.	HISTORIQUE - PHASES CLEFS	4
C.	SITUATION ADMINISTRATIVE :	4
2.	AVANCEMENT	5
A.	PRODUITS DE GESTION.....	5
B.	SUBVENTIONS	5
C.	PARTICIPATIONS	5
1.	Participations approuvées	5
2.	Participation à approuver	6
D.	ETUDES	6
3.	Etudes réalisées en 2023	6
4.	Etudes à réaliser en 2024	6
E.	TRAVAUX	6
5.	Travaux réalisés en 2023	6
6.	Travaux à réaliser en 2024.....	6
F.	FINANCEMENT	6
3.	ANALYSE et perspectives	7
4.	ANNEXES	9

1. CONTEXTE

A. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION

1. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION					
DONNEES CONTRACTUELLES					
Nom d'opération			051		
Collectivité	m2A				
Signature de la concession /convention		27 février 2018	Concession travaux salle escalade DMC		
Echéance		31 décembre 2044			
Avenant n° 1		2 mars 2020			
Avenant n° 2		8 mars 2021			
Avenant n° 3		2 mai 2022			
Avenant n° 4		10 février 2023			
PRESTATAIRES PRINCIPAUX					
Maître d'œuvre Architecte	Formats Urbains				
PROGRAMME					
	Surface				
Bâtiment Salle d'escalade	1009m ²				
Extension n° 1	957m ²				
DONNEES FINANCIERES GLOBALES EN K€					
	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)	avancement
Produits gestion		4 013	361	3 652	9%
- Produits location	2 079	3 868	216	3 652	6%
- Droit d'entrée	0	141	141	0	100%
- Convention RRO ENEDIS	0	4	4	0	100%
Investissements		3 097	3 006	91	97%
- études	116	273	235	38	86%
- travaux (ouvrage de viabilité et ouvrage de bâtiment + rev)	1 059	2 824	2 771	53	98%
Exploitation		502	12	491	2%
- Travaux (Entretien des ouvrages) + charges de gestion locative	381	502	12	491	2%
Bilan collectivités					
Participation Concédant m2A	0	78	78	0	100%
Avance Ville remboursable	250	250	250	0	100%

B. HISTORIQUE - PHASES CLEFS

Le site DMC est le plus grand site industriel désaffecté du Sud Alsace et offre un potentiel de développement sans égal à l'échelle du bassin du Rhin supérieur, labellisé dans le cadre de la démarche IBA Basel 2020.

m2A souhaite favoriser sur le site DMC l'émergence et l'implantation de projets innovants. L'opération s'inscrit dans ce contexte. Elle porte sur la réalisation et l'exploitation d'une structure de loisirs centrée sur l'escalade sur un foncier m2A : l'emprise du bâtiment 57 démolie par un incendie accidentel en 2012.

Cette opération est réalisée dans le cadre d'un contrat de concession de travaux publics, signé le 27 février 2018, par lequel m2A concède à CITIVIA SPL la réalisation et l'exploitation de la structure comprenant :

- la salle haute accueillant notamment le plus haut mur d'escalade indoor de France (25m),
- un espace d'accueil/billetterie,
- un espace de petite restauration-bar,
- un patio avec un garage à vélo, des blocs d'escalade, des espaces verts et la terrasse de l'espace restauration.

Eu égard à l'intérêt du projet pour la Ville de Mulhouse, elle s'est associée à m2A pour constituer un groupement d'autorités concédantes dont m2A est le coordonnateur.

La structure de loisirs est envisagée à terme sur l'ensemble du tènement du bâtiment 57 dont quatre travées de sheds subsistent dans le prolongement de l'établissement actuel.

L'avenant n°3 au traité de Concession a acté la réalisation de la première extension pour développer l'activité de blocs. Les équipements d'escalade (blocs et tapis) initialement prévu sous maîtrise d'ouvrage CMC à l'instar de ceux de la salle haute, ont été intégrés dans la concession par l'avenant n°4. La nouvelle salle de blocs permet de répondre au cahier des charges du programme Mulhouse Terres de Jeux auquel l'établissement a été inscrit et ainsi le positionner comme centre d'entraînement aux Jeux Olympiques. Elle permet aussi d'ouvrir la pratique de l'escalade au plus grand nombre.

Pour mémoire, la deuxième extension envisagée à terme consiste à réaliser l'ensemble des équipements nécessaires à l'accueil des compétitions internationales.

La salle haute a fait l'objet d'une labellisation « Architecture contemporaine remarquable » par arrêté préfectoral du 5 juillet 2023.

Début de l'opération : 2018

Etapas clefs les plus récentes :

- Signature du bail : 17 juillet 2018
- Obtention du PC : 31 décembre 2018
- Démarrage des travaux : février 2019
- Réception des travaux : juillet 2020
- Ouverture : août 2020
- Projet lauréat du Grand Prix Projets du festival FimbACTE : octobre 2020
- Obtention du PC de l'extension : 30 août 2022
- Démarrage des travaux de l'extension : 15 mai 2023
- Labellisation de la salle haute « Architecture contemporaine remarquable » : 5 juillet 2023
- Réception des travaux de l'extension : 17 novembre 2023
- Inauguration de l'extension appelée « l'atelier des blocs » : 2 décembre 2023

C. SITUATION ADMINISTRATIVE :

- Signature du traité de concession le 27 février 2018

- Signature de l'avenant n°1 le 2 mars 2020 intégrant un complément de réseaux rue des Brodeuses à la concession
- Signature de l'avenant n°2 le 8 mars 2021 prorogeant la concession à fin 2044
- Signature de l'avenant n°3 le 2 mai 2022 intégrant à la concession une extension de l'établissement sur une partie du bâtiment 57 « couvert »
- Signature de l'avenant n° 4 le 10 février 2023 intégrant à la concession la réalisation des équipements d'escalades.

2. AVANCEMENT

A. PRODUITS DE GESTION

Le Bail a été signé le 17 juillet 2018 entre CITIVIA SPL et la société CMC, pour une durée de douze ans ferme.

Un droit d'entrée (pas de porte) a été versé par le locataire pour financer les modifications de programme demandées en cours de chantier par le preneur.

L'extension actée par l'avenant 04 au traité de concession fait l'objet d'un nouveau bail prenant le relai du précédent avec la société CMC signé en avril 2023.

B. SUBVENTIONS

Par convention en date du 5 novembre 2018, la région Grand Est a attribué à Citivia une subvention d'investissement d'un montant de 500 K€ maximum, pour la réalisation des travaux, au titre du traitement et de la requalification des friches. Le solde de la subvention a été perçu en 2022.

Par convention en date du 31 août 2022, une subvention du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) a été attribuée pour la réalisation de la 1^{re} tranche, au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi ». Le montant de la subvention de 320 K€ a été versé en 2023, soit 2 K€ de moins que la prévision du CRAC 2022.

Le bilan du présent CRAC prévoit des subventions allouées au projet d'extension pour un montant total de de 478 K€ à confirmer par les financeurs après l'envoi des appels de fonds.

Les conventions de subvention sont les suivantes avec des montants liés à des estimations de travaux supérieures :

- une subvention dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2014-2020 (convention signée le 9/05/2023 pour un montant maximum de 235 K€).
- une subvention dans le cadre du soutien à la résorption des friches et des « verrues paysagères » de la Région Grand Est, accordée en juillet 2023, pour un montant maximum de 353 K€.

Néanmoins, un montant prudentiel de 478 K€ est indiqué au bilan de l'opération pour ces deux subventions en raison du montant réel des travaux et des études moins élevé que dans la prévision. Grâce à des appels d'offres fructueux et à une optimisation des murs d'escalade intérieurs par rapport à la prévision, des économies ont été faites par rapport au bilan d'opération avec un impact de 203 K€ sur l'assiette des subventions.

C. PARTICIPATIONS

1. Participations approuvées

Une participation de la Ville de Mulhouse d'un montant de 250K€ a été versée dès 2018. Il s'agit d'une avance remboursable en fin d'opération

Une participation de m2A de 77 560 € a été perçue en 2020 pour financer un complément des réseaux publics de gaz, d'électricité et d'assainissement dans la rue des brodeuses qui était

nécessaire à la réalisation du projet. Ces réseaux ont permis également la viabilisation des autres bâtiments de la rue, et notamment la partie couverte du bâtiment 57.

Mise à disposition gracieuse du foncier par m2A.

2. Participation à approuver

Il n'est pas prévu de participation supplémentaire.

D. ETUDES

3. Etudes réalisées en 2023

1.1 Phase investissement :

- Missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'extension (ACT à AOR).
- Missions de Bureau de contrôle et de CSPS en phase réalisation

1.2 Phase exploitation :

- Sans objet

4. Etudes à réaliser en 2024

2.1 Phase investissement :

- Missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'année de parfait achèvement

2.2 Phase exploitation :

- Sans objet

E. TRAVAUX

5. Travaux réalisés en 2023

1.1 Phase investissement :

- Travaux de réalisation de l'extension comprenant la réhabilitation de la moitié du bâtiment 57 couvert et l'installation des structures d'escalades artificielles dans ce bâtiment.

1.2 Phase exploitation :

- Sans objet

6. Travaux à réaliser en 2024

1.2 Phase investissement :

- Levée des réserves des travaux de l'extension

1.2 Phase exploitation :

- Intervention ponctuelle sur toiture

F. FINANCEMENT

Salle Haute :

Les travaux à réaliser ont nécessité de contracter un emprunt de 1 021 K€ en janvier 2019, auprès de la banque populaire d'Alsace Lorraine Champagne. Il a été débloqué en mars 2020.

Le taux est de 2,2 % fixe pour une durée de 243 mois garantie par m2A à hauteur de 80%.

Lors de la crise sanitaire, des échéances ont été capitalisées (11k€) portant l'emprunt initial de 2019 à 1 032k€. La décapitalisation de ces échéances est faite en 2023 repassant l'emprunt à 1 021k€.

Extension :

Un emprunt a été mis en place auprès du Crédit Mutuel en 2023 pour un montant de 900 K€ dont les fonds seront débloqués début 2024. Cet emprunt est garanti par m2A à hauteur de 50%. Le taux est de 4.3% fixe pour une durée de 20 ans.

3. ANALYSE ET PERSPECTIVES

2018 et 2019 ont vu le lancement et de la concrétisation du projet avec la signature de la concession et le démarrage des travaux.

2020 a été l'année de l'achèvement des travaux et du démarrage de l'exploitation du bâtiment dans un contexte de crise sanitaire. L'établissement a connu une forte fréquentation dès son ouverture en août jusqu'au 2^e confinement fin octobre 2020. Il a dû ensuite s'adapter sur la fin 2020 et sur l'année 2021 pour composer avec l'évolution des mesures sanitaires : ouvertures en effectifs réduits et/ou en extérieur puis perte d'une partie de son public habituel réticente à la vaccination.

Cette situation, commune à beaucoup d'activités de loisir, a impacté les comptes de l'exploitant, et ce à plus forte raison que le loyer a continué d'être réglé pendant toute la durée de la crise sanitaire.

Des solutions ont été mises en place courant 2022 (déjà prises en compte dans le CRAC 2022) pour lui permettre de passer le cap jusqu'au retour à une situation plus favorable :

- Exonération de 7 mois de loyer entre juin et octobre 2022
- Suppression du solde du droit d'entrée conformément au bail initial en raison de la perception de la subvention du FEDER.

En outre, un report de paiement du loyer et des charges de l'année 2024 sur les années 2026 à 2030 est prévue au bilan de l'opération.

La livraison de la 1^{re} extension qui a eu lieu en novembre 2023 devrait donner un nouveau souffle à l'établissement en misant sur l'attractivité de ses équipements et sur la forte notoriété que devrait lui conférer son positionnement comme centre d'entraînement aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Elle permettra de surcroît une accessibilité à un plus large public.

Néanmoins, la situation financière de CMC restera à surveiller.

La réhabilitation des espaces publics et l'arrivée de nouvelles activités sur le site DMC, attendues pour 2027, devraient permettre de mettre fin au relatif isolement de l'établissement et ainsi réunir toutes les conditions favorables à une fréquentation optimale.

La labélisation de l'ouvrage « Architecture contemporaine remarquable » en juillet 2023 donne également une nouvelle visibilité à l'établissement et au quartier DMC.

EVOLUTIONS DU BILAN

Le bilan connaît les évolutions suivantes depuis le CRAC précédent, sans que le résultat soit impacté :

EVOLUTIONS DU BILAN

Budget prévisionnel	CRAC 2022	CRAC 2023	Variat°
Produits	5 656	5 639	-18
			0
Subvent°	1 316	1 298	-18
Participat°	328	328	0
Loyers et charges	3 868	3 868	0
Pas de porte	141	141	0
Autres produits	4	4	0
Charges	5 656	5 638	-18
Etudes + Honoraires	276	277	1
Maitrise des sols	3	3	0
Travaux	3 289	3 246	-43
Rémunérat° consulte op.	203	205	2
Rémunérat° de gestion	232	232	0
Rémunérat° autres	15	15	0
Frais financiers	799	766	-34
Frais de gestion et divers	496	541	46
Impôts	344	354	10
Résultat	0	0	0

Faits marquants :

Subvention :

- Salle haute
 - ° Montant FEDER réel versé (-2K€)
- Extension
 - ° Ajustement de la prévision des subventions liée à la baisse du montant des travaux (-16K€)

Travaux :

- Extension
 - ° Travaux moins élevés que prévu, principalement les équipements intérieurs (-43 K€)

Frais de gestion et divers

- Mise à jour de la provision pour aléas (+45K€)

Impôts :

- Salle haute et extension : mise à jour de la taxe sur les salaires (+10K€)

Frais financiers :

- Evolution en fonction des autres postes (-34 K€)

4. ANNEXES

A. SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS			
SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS - REALISE AU 31/12/2023			
Objet	Financier	Date de la convention	Montant en €
Avance Remboursable en fin d'opération	Ville de Mulhouse	27/02/2018 (traité de concession)	250
Réseaux rue des brodeuses	m2A	Avenant 1 du 2/03/20	78
Subvention Traitement et requalification des friches	Région	05/11/2018	500
Subvention pour la salle haute	FEDER 2014-2020	31/08/2022	320
Total			1148
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - RESTE A REALISER AU 31/12/2023			
Objet	Financier	Date de la convention	Montant en €
Subvention pour l'extention	Région	10/07/2023	275
Subvention pour l'extension	FEDER 2014-2020	09/05/2023	203
Total			478
TOTAL			1626

B. TRAVAUX				
(y compris études et conduite opérationnelle)				
PHASE INVESTISSEMENTS - REALISE AU 31/12/2023				
Réf.	Nature	Avancement %		Valeur H.T. EN K€
	Construction salle haute	100%		1 942
	Réseaux rue des brodeuses	100%		92
	Construction extension	94%		1 118
Total				3 153
PHASE INVESTISSEMENTS - RESTE A REALISER AU 31/12/2023				
Réf.	Nature	Avancement %		Valeur H.T. EN K€
	Construction salle haute	0%		3
	Construction extension	6%		65
Total				69
			TOTAL	3 221
PHASE EXPLOITATION - REALISE AU 31/12/2023				
Réf.	Nature	Avancement %		Valeur H.T. EN K€
	Gros entretien	1%		2
Total				2
PHASE EXPLOITATION - RESTE A REALISER AU 31/12/2023				
Réf.	Nature	Avancement %	Date prev.	Valeur H.T. EN K€
	Gros entretien	99%		441
Total				441

EMPRUNTS - REALISE AU 31/12/2023				
Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Travaux bâtiment 2,2% sur 243 mois	Banque populaire	janv-19	1021	944
Total			1 021	944
EMPRUNTS - RESTE A REALISER AU 31/12/2023				
Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Travaux extension 4,3% sur 240 mois	Crédit Mutuel	août-23	900	900
Total			900	900
Total Général			1 921	1 844

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (EN K€)

Ligne	Intitulé	Bilan	CRAC 2022	Fin 2022	2023		2024		2025		Au-delà	Nouveau
		initial		Année	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul		
	Produits	2 329	5 656	1 140	369	1 509	478	1 987	179	2 167	3 472	5 639
1	CESSIONS											
2	SUBVENTIONS		1 316	500	320	820	478	1 298		1 298		1 298
20	Subventions		1 316	500	320	820	478	1 298		1 298		1 298
3	PARTICIPATIONS	250	328	328		328		328		328		328
30	Participations d'équilibre											
31	Participations autres	250	328	328		328		328		328		328
32	Participations c/remise d'équipements publics											
33	Participations complément de prix											
4	PRODUITS DE GESTION	2 079	4 013	313	49	362		362	179	541	3 472	4 013
42	Locations autres	2 079	3 868	167	49	216	163	379	179	559	3 309	3 868
43	Produits autres		145	145		145	-163	-17		-17	163	145
	Charges	2 257	5 656	2 293	1 165	3 458	171	3 629	95	3 724	1 914	5 638
1	ETUDES	116	273	196	38	235	38	273		273		273
10	Etudes préalables											
11	Etudes pré-opérationnelles											
12	Etudes opérationnelles	116	267	193	37	229	38	268		268		268
13	Etudes révisions		6	4	2	6		6		6		6
2	MAITRISE DES SOLS	3	3					1		1	2	3
20	Acquisitions / Indemnité rémunérable											
21	Acquisitions / Indemnité non rémunérable											
22	Redevance annuelle mise à disposition d	3	3					1		1	2	3
3	TRAVAUX	1 440	3 289	1 778	995	2 773	28	2 801		2 801	445	3 246
30	Mise en état des sols											
31	Ouvrages de viabilité	15	106	96		96	10	106		106		106
32	Ouvrages de viabilité autres											
33	Ouvrages de bâtiments	1 044	2 269	1 671	597	2 268	7	2 275		2 275		2 275
34	Ouvrages de bâtiments autres	381	458		389	389	10	399		399		399
35	Entretien des ouvrages		419		2	2	1	3		3	419	422
36	Travaux révisions		37	11	7	18	1	19		19	26	45
39	Pénalités											
4	HONORAIRES AUX TIERS		3						3	3		3
40	Honoraires sur cession											
41	Honoraires autres		3						3	3		3
5	REMUNERATION	199	450	128	58	186	14	200	12	212	240	452
50	Avances sur rémunération opérateur											
51	Rémunération forfaitaire	15	15	15		15		15		15		15
52	Rémunération de conduite opérationnelle	59	203	103	55	158	4	162	1	163	42	205
53	Rémunération de commercialisation											
54	Rémunération financière											
55	Rémunération de liquidation											
56	Rémunérations de gestion	125	232	10	3	13	10	23	11	34	199	232
6	FRAIS FINANCIERS	310	799	82	33	115	70	185	57	241	524	766
60	Frais financiers sur court terme		74	18	12	29	12	42		42		42
61	Frais financiers sur emprunts	310	725	64	21	85	58	143	56	199	524	724
62	Frais financiers divers											
63	Frais Financiers / court terme - Exploi.											
7	FRAIS DE GESTION ET DIVERS	188	839	107	40	148	21	169	24	192	703	895
70	Frais de gestion locative		81	7	3	9	3	12	3	16	65	80
71	Frais de gestion	13	69	34	33	66	2	68	1	70		70
72	Impôts et taxes		344	63	4	67	11	78	18	96	258	354
73	Frais d'information et de communication	4	9	4	1	5	5	10		10		10
74	TVA perdue sur prorata											
75	Frais techniques opération autres	171	87				1	1	1	2	130	132
76	Remboursement avance ville de Mulhouse		250								250	250
	RESULTAT D'EXPLOITATION	72	0	-1 152	-796	-1 948	307	-1 641	84	-1 557	1 558	1
	MOBILISATIONS		1 935	1 046	-11	1 035	900	1 935		1 935		1 935
1	MOBILISATION		1 935	1 046	-11	1 035	900	1 935		1 935		1 935
10	Emprunts reçus		1 921	1 032	-11	1 021	900	1 921		1 921		1 921
11	Dépôt de garantie		14	14		14		14		14		14
12	Avance de trésorerie											
14	Participations à recevoir											
	AMORTISSEMENTS		1 935	32	45	77	75	151	77	228	1 706	1 935
1	AMORTISSEMENTS		1 935	32	45	77	75	151	77	228	1 706	1 935
10	Emprunts remboursés		1 921	32	45	77	75	151	77	228	1 693	1 921
11	Dépôt de garantie		14								14	14
12	Avance de trésorerie											
13	Retenue de Garantie (Marché)											
14	Participation reçue											
	FINANCEMENT		0	1 013	-56	958	825	1 783	-77	1 706	-1 706	
	TRESORERIE		0	-523	-1 556		-253		150		1	1

Mulhouse Alsace Agglomération

MUR D'ESCALADE
SYNTHESE DU BILAN PREVISIONNEL AU 31.12.2023

en K€ HT	BILAN PREVISIONNEL		REALISE		RESTE A REALISER	
	Approuvé au 31.12.2022	Actualisé au 31.12.2023	AU 31.12.2023	Dont en 2023	2024 à 2044	Dont en 2024
CHARGES						
Acquisitions foncières	3	3	0	0	2	0
Travaux et études	3 562	3 519	3 008	1 033	511	66
Rémunérations	450	452	186	58	266	14
Frais financiers	799	766	115	33	651	70
Autres frais	843	899	148	40	750	21
TOTAL CHARGES	5 656	5 638	3 458	1 165	2 181	171
PRODUITS						
Cessions	0		0	0	0	0
Subventions	1 316	1 298	820	320	478	478
Participation autres m2A	78	78	78	0	0	0
Participation autres Ville de Mulhouse	250	250	250	0	0	0
Diverses recettes	4013	4013	362	49	3 651	0
TOTAL PRODUITS	5 656	5 639	1 509	369	4 129	478
RESULTAT	0	1	-1 948	-796	1 949	307